



MERCREDI 8 AVRIL 2009
De 9h30 à 17h00

AFENBEM JOURNEE DE FORMATION
Droit social

*Lieu de formation : CNBM - Salle du Conseil 215 bis bd
Saint Germain. 75007 Paris*

Crise: le traitement social de la baisse d'activité

Objectifs :

- Inventorier l'ensemble des mesures qui peuvent répondre aux différentes problématiques liées à la baisse d'activité.
- Appréhender la stratégie de mise en œuvre du projet de réduction des effectifs.
- Déterminer les conditions de mise en œuvre de la procédure de licenciement économique.
- Gérer les conséquences sociales de l'opération avec les salariés et les partenaires sociaux.
- Panorama des règles et de la jurisprudence.

*Formation animée par Aymeric Hamon, Avocat-Associé du cabinet FIDAL,
Département droit du travail et gestion social*

Programme :

- 1- l'aménagement du temps de travail : un préalable ?
 - 2- le chômage partiel : le cadre et les nouvelles règles
 - 3- La rupture conventionnelle peut elle se substituer au licenciement économique ?
 - 4- Les plans de départ volontaires : inclus ou non dans un PSE
 - 5- le recours au licenciement économique
- L'anticipation de la procédure : les facteurs clés,
 - la conduite de la procédure de licenciement, la construction du PSE, la place de la négociation..
 - les conséquences sociales

Public concerné : Dirigeants, DRH, juristes, managers, DAF, comptables, etc.

Durée de la formation : 1 journée

Tarif* : 190 € HT

Modalités de règlement :

Si votre entreprise verse la contribution à la Formation Professionnelle Continue à INTERGROS. Dans ce cas, il suffit de demander le paiement direct par l'OPCA.

Le renvoi de la convention de formation ci-jointe permet à AFENBEM d'obtenir directement le paiement de la formation par l'OPCA INTERGROS.

Si votre entreprise verse la contribution à la Formation Professionnelle Continue à un autre OPCA. Vous devez régler le montant de la formation par chèque bancaire à l'ordre d'AFENBEM.

Contact : contact@afenbem.fr ou 01.45.48.57.97